

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL606

présenté par

M. Peu, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaingne, M. Dharréville, M. Dufrière,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Dans délai d'un mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la mobilisation des caisses primaires d'assurance maladie dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pa cette demande de rapport, nous souhaitons interpeller le Gouvernement sur la nécessité de mobiliser les caisses primaires d'assurance maladie afin de relancer la campagne de vaccination contre la covid-19. A ce titre, elles pourraient être chargées de relancer par courrier les personnes non vaccinées résidant sur le territoire national en leur proposant systématiquement des rendez-vous de vaccination.